

Carte Communale

Document graphique n°2.A :

Plan de zonage - Ensemble du territoire

Echelle : 1/5000e

"Vu pour être annexé à l'arrêté du

Cachet de la mairie et signature du Maire

Soumettant le projet de carte communale à enquête publique"



GEOGRAM sarl
16 rue Rayet Liénart - 51420 WITRY-LES-REIMS
Tél. : 03.26.50.36.86 - Fax : 03.26.50.36.80
bureau.etudes@geogram.fr

Légende

- Limites Communales
- Délimitation de la zone constructible
- Rû et rivière
- Etang
- Zones à dominante humide - DREAL Champagne-Ardenne
- Bâtiments d'élevage
- Périmètre de réciprocity autour des bâtiments d'élevage



Détermination des zones

La zone constructible dite Zone ZC :

Dans cette zone, sont autorisées les constructions nouvelles à usage d'habitation ainsi que toutes autres constructions ou installations ne créant pas de nuisances pour l'habitat.

La zone non constructible dite Zone ZNC :

Dans cette zone, sont seulement autorisées en application de l'article L161-4 du code de l'urbanisme :

- L'adaptation, le changement de destination, la réfection ou l'extension des constructions existantes ;
- Les constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs dès lors qu'elles ne sont pas incompatibles avec l'exercice d'une activité agricole, pastorale ou forestière sur le terrain sur lequel elles sont implantées et qu'elles ne portent pas atteinte à la sauvegarde des espaces naturels et des paysages, à l'exploitation agricole ou forestière, à la mise en valeur des ressources naturelles.

